



Délibération n° 16 / 2022

Département de l'Hérault
Commune de PIGNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de PIGNAN (Hérault)

L'an deux mille vingt-deux, le Cinq avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNAN étant assemblé en session ordinaire, en salle du conseil municipal, après convocation légale, sous la présidence de Madame Michelle CASSAR, Maire,

Etaient présents :

M. Julien BIEGEL, Mme Michelle CASSAR, M. Jean-Claude CHOLBI, Mme Danièle DUBOUCHER, M. Marc GERVAIS, M. Michaël GIL, Mme Véronique GIMENEZ, M. Christophe GRILL, Mme Danièle LACUBE, Mme Monique MARCILLAC, M. Patrick MATTERA, M. Gaspard MESSINA M. Thierry PAGEZE, Mme Karine QUEVEDO, M. Thierry QUILES, M. Jean-Pascal SAMMUT, M. Rémi SIE, Mme Fabienne THALAMAS, Mme Jeanne ZONCA.

Absents excusés :

M. Martin ARCAÏ, Mme Sylvia BOSH (pouvoir à Mme Michelle CASSAR), Mme Anne-Marie CALMES (pouvoir à Mme Danièle DUBOUCHER), Mme Sylvie CINÇON (pouvoir à M. Mickaël GIL), M. Daniel DELAUZE (pouvoir à Mme Fabienne THALAMAS), Mme Gaëlle GUYONNET (pouvoir à M. Marc GERVAIS), Mme Isabelle IRIBARNE (pouvoir à M. Christophe GRILL), M. Gérard SABLOS (pouvoir à M. Thierry QUILES), Mme Katia TROCHAIN (pouvoir Mme Karine QUEVEDO),

Absent non excusé :

M. Jean-Luc MILHAU

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; Madame Karine QUEVEDO a été désignée, à l'unanimité, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Finances – Budget primitif 2022 – Adoption

Monsieur Jean-Pascal SAMMUT, Adjoint au maire, délégué aux finances et au personnel expose au conseil municipal :

Lors de la séance du Conseil municipal du 15 mars 2022, s'est tenu le débat d'orientations budgétaires conformément aux dispositions combinées des articles L.2312-1 et L.5211-36 du Code général des collectivités territoriales.

Par suite, il est détaillé le budget primitif de la commune par chapitre pour l'exercice 2022 de la façon suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 011 Votes : 27 Pour : 23 Contre : 4 Abstention : 0	Charges à caractère général	1 176 100,00 €
Chapitre 012 Votes : 27 Pour : 23 Contre : 4 Abstention : 0	Charges de personnel et frais assimilés	3 374 000,00 €
Chapitre 014 Votes : 27 Pour : 23 Contre : 4	Atténuations de produits	353 000,00 €

Commune de PIGNAN (Hérault)
Délibération n° 16/2022
Objet : Finances – Budget primitif 2022 – Adoption

Envoyé en préfecture le 26/04/2022
 Reçu en préfecture le 26/04/2022
 Affiché le 
 ID : 034-213402027-20220426-DL16_2022BIS-BF

Abstention : 0		
Chapitre 023 Votes : 27 Pour : 23 Contre : 4 Abstention : 0	Virement à la section d'investissement	1 450 000,00 €
Chapitre 042 Votes : 27 Pour : 23 Contre : 4 Abstention : 0	Opérations d'ordres de transfert entre sections	200 000,00 €
Chapitre 65 Votes : 27 Pour : 23 Contre : 4 Abstention : 0	Autres charges de gestion courante	360 000,00 €
Chapitre 66 Votes : 27 Pour : 23 Contre : 4 Abstention : 0	Charges financières	82 500,00 €
Chapitre 67 Votes : 27 Pour : 23 Contre : 4 Abstention : 0	Charges exceptionnelles	19 400,00 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		7 015 000,00 €

Chapitre 002 Votes : 27 Pour : 23 Contre : 4 Abstention : 0	Résultat de fonctionnement reporté	465 961,79 €
Chapitre 013 Votes : 27 Pour : 23 Contre : 4 Abstention : 0	Atténuations de charges	60 000,00 €
Chapitre 70 Votes : 27 Pour : 23 Contre : 4 Abstention : 0	Produits des services et du domaine	392 000,00 €
Chapitre 73 Votes : 27 Pour : 23 Contre : 4 Abstention : 0	Impôts et taxes	4 564 300,00 €
Chapitre 74 Votes : 27 Pour : 23 Contre : 4 Abstention : 0	Dotations et participations	1 383 000,00 €
Chapitre 75 Votes : 27 Pour : 23 Contre : 4 Abstention : 0	Autres produits de gestion courante	145 000,00 €
Chapitre 77 Votes : 27 Pour : 23 Contre : 4 Abstention : 0	Produits exceptionnels	4 738,21 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		7 015 000,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT		

Commune de PIGNAN (Hérault)
Délibération n° 16/2022
Objet : Finances – Budget primitif 2022 – Adoption

Envoyé en préfecture le 26/04/2022
 Reçu en préfecture le 26/04/2022
 Affiché le 
 ID : 034-213402027-20220426-DL16_2022BIS-BF

Chapitre 001 Votes : 27 Pour : 23 Contre : 4 Abstention : 0	Solde d'exécution reporté	52 041,09 €
Chapitre 016 Votes : 27 Pour : 23 Contre : 4 Abstention : 0	Emprunts et dettes assimilées	466 000,00 €
Chapitre 020 Votes : 27 Pour : 23 Contre : 4 Abstention : 0	Immobilisations incorporelles	155 972,79 €
Chapitre 204 Votes : 27 Pour : 23 Contre : 4 Abstention : 0	Subventions d'investissement	242 000,00 €
Chapitre 21 Votes : 27 Pour : 23 Contre : 4 Abstention : 0	Immobilisations corporelles	2 143 278,75 €
Chapitre 23 Votes : 27 Pour : 23 Contre : 4 Abstention : 0	Immobilisations en cours	1 740 707,37 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		4 800 000,00 €

Chapitre 021 Votes : 27 Pour : 23 Contre : 4 Abstention : 0	Virement de la section de fonctionnement	1 450 000,00 €
Chapitre 040 Votes : 27 Pour : 23 Contre : 4 Abstention : 0	Opérations d'ordres de transfert entre sections	200 000,00 €
Chapitre 10 Votes : 27 Pour : 23 Contre : 4 Abstention : 0	Dotations fonds divers et réserves	2 299 000,00 €
Chapitre 13 Votes : 27 Pour : 23 Contre : 4 Abstention : 0	Subventions d'investissement	849 961,02 €
Chapitre 16 Votes : 27 Pour : 23 Contre : 4 Abstention : 0	Emprunts et dettes assimilées	1 038,98 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		4 800 000,00 €

CUMUL SECTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT 11 815 000,00 €

Commune de PIGNAN (Hérault)
Délibération n° 16/2022
Objet : Finances – Budget primitif 2022 – Adoption

Envoyé en préfecture le 26/04/2022
Reçu en préfecture le 26/04/2022
Affiché le 
ID : 034-213402027-20220426-DL16_2022BIS-BF

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le budget primitif 2022 du budget général ;
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 20

Nombre de votants : 27 (dont 8 pouvoirs)

Votes : 27

Pour : 23

Contre : 4 (M. GERVAIS Marc, M. GRILL Christophe, Mme GUYONNET Gaëlle, Mme IRIBARNE Isabelle)

Abstention : 0

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE,


Michelle CASSAR



Nota : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie ; que la convocation du conseil avait été faite le 29 mars 2022

Hôtel de Ville – 34570 PIGNAN